

Monsieur Vincent NEVE
Architecte
Rue Hollebeek, 449
1630 LINKEBEEK

V/Réf. : votre courrier du 15/11/04
N/Réf. : AVL/CC/WSP-2.25 /s. 359
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 120. Construction d'un immeuble à appartements et reconstruction de la façade. Complément d'informations.

En réponse à votre lettre du 15/11/2004, sous référence, réceptionnée le 16/11/2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 01/12/2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Lors de la réunion du 27/10/2004 qui s'est tenue avec le demandeur et l'auteur de projet, un complément de dossier a été remis à la CRMS, apportant des réponses aux questions qu'elle avait soulevées dans son avis défavorable du 09/06/2004. Lors de cette réunion, les délégués de la CRMS ont demandé que la façade soit reconstruite de manière traditionnelle, en maçonnerie pleine, de manière à assurer sa bonne tenue dans le temps. La discussion a également porté sur le remplacement de l'escalier d'accès extérieur (prévu en métal et en bois) par un escalier contemporain en pierre. Deux nouvelles propositions ont été introduites par l'auteur de projet entre-temps pour la façade et l'escalier extérieur.

La CRMS approuve les compléments de dossier qui ont été introduits, à l'exception des solutions techniques proposées pour la reconstruction de la façade. En effet, le nouveau projet montre que la façade classée sera portée par un patchwork composé de maçonnerie de brique et de béton armé en porte-à-faux, ce qui va à l'encontre de la demande effectuée. La solution est incohérente, ce qui est confirmé par les détails.

Dans l'objectif d'assurer la pérennité de la façade classée, la Commission réitère donc sa demande précédente. Elle observe également que le nouvel escalier n'est détaillé ni dans son raccord avec le bâtiment neuf voisin, ni dans sa relation avec la parcelle voisine (il s'agissait anciennement de parcelles indépendantes et séparées). Enfin, elle demande de renoncer à l'utilisation des emmarchements en bois qui continuent à précéder l'escalier en pierre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : Propriétaire : Dhr. William Nagels